

JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPALE
DE LA VILLE DE PONT DE CLAIX

SUR LE
PONT

— JAN. 2024 —

DOSSIER : L'ARBRE,
ÇA NOUS BRANCHE

POINT ACCUEIL
CITOYEN : VOUS ÊTES
AU BON ENDROIT

CHAUFFAGE URBAIN :
UNE AIDE POUR
LE RACCORDEMENT

99



ÇA S'EST PASSÉ

... EN DÉCEMBRE



ÉDITO

**POUR 2024,
UNE NOUVELLE GARE
DE PONT DE CLAIX**

Une nouvelle année commence et amènera avec elle son lot de transformations dans une ville qui continue d'évoluer et de se projeter vers l'avenir. En 2024, la gare de Pont de Claix sera déplacée au pôle d'échange multimodal de l'Étoile au nord de la commune. Elle trouvera sa place aux côtés du terminus de la ligne A, du parking relais déjà présent, de la Chronovélo et, nous l'espérons demain, du futur terminus du Tram E étendu au sud.

Prescrit par le PPRT, le déplacement de cette gare permettra de projeter notre ville au cœur du projet de RER Métropolitain et placera Pont de Claix à 6 minutes en train du centre de Grenoble. Permis par le financement conjoint de la Métropole et des intercommunalités voisines, de l'État et de la SNCF, ce projet voit le jour grâce notre mobilisation continue.

Si janvier est traditionnellement le mois des vœux, il est déjà empreint d'action à Pont de Claix.

Très bonne année à tous !

Christophe Ferrari
Maire de Pont de Claix,
Président de Grenoble-Alpes
Métropole

06/12 ENGAGÉS ET INFORMÉS

Dans le cadre de la Convention citoyenne des jeunes pour le climat, plusieurs collégiens pontois ont pris part à une fresque du climat junior, pour s'informer de manière ludique et créative sur le dérèglement climatique et en comprendre les mécanismes et les conséquences.


13/12 LE TRAVAIL DE TOUTE UNE VIE

Cette année, 31 Pontois ont été décorés d'une médaille d'honneur du travail, par laquelle l'État récompense l'ancienneté de services, la qualité de travail et les efforts des salariés du secteur privé.

Le maire Christophe Ferrari et les élus de Pont de Claix les ont reçus à la Maison des associations pour les féliciter et leur remettre un panier gourmand et des fleurs !


16/12 UN 150^E NOËL À PONT DE CLAIX !

Et le dernier événement d'une année inoubliable. Les Pontois se sont réunis pour faire la fête sur la place du 8 mai 1945. Clémentines, papillotes ont été distribuées aux enfants par le Père Noël, pour leur donner le petit surplus d'énergie qui a permis à tous de danser sur les airs endiablés de la fanfare du Bastringue à Fernand.



ÇA VA SE PASSER

EN JANVIER ...

TOUTE L'ANNÉE
LE SPORT MIS À L'HONNEUR
À PONT DE CLAIX

Faire des rencontres, jouer en équipe, donner de son temps... et également prendre soin de soi, se vider la tête : pour tous ces bienfaits collectifs et individuels et à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, en juillet, la Ville fait du sport sa grande cause pour 2024. Plus d'informations dans le prochain numéro de Sur le Pont !

**MER. 10 ET 24 JAN,
7 FEV**
**PERMANENCES DE
L'ASSURANCE MALADIE
DE 9H À 12H**

La CPAM de l'Isère sera présente au CCAS pour répondre à vos difficultés d'accès aux soins. Sans rendez-vous.

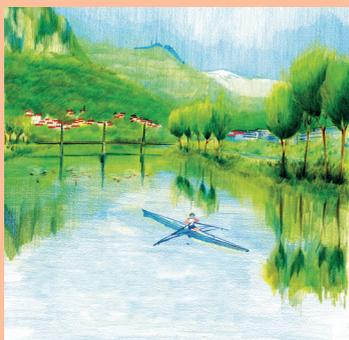
► Rens. : 04 76 29 80 20

MER. 17 JAN.
**CÉRÉMONIE DES VŒUX
DU MAIRE ET
INAUGURATION DU
FOYER MUNICIPAL
18H30**

Ouvert à tous les habitants

► *Foyer municipal*

► Rens. : 04 76 29 80 80


**DU 13 JANVIER AU
13 FÉVRIER**
**EXPOSITION BORDEZ
LES AVIRONS**

Venez découvrir les planches originales de la BD d'Arnaud Quéré qui retrace l'histoire de 4 sportifs du club d'aviron grenoblois potentiellement "médaillables" aux jeux olympiques de 2024...

► *Bibliothèque Aragon*

► Rens. : 04 76 29 80 95

LUN. 22 JAN.
**ATELIER PARENTALITÉ :
LE SOMMEIL DES
ENFANTS
À 18H30**

Venez échanger entre parents et trouver des informations sur le sommeil des enfants en bas âge. Gratuit sur inscription.

► *Crèche Françoise Dolto*

► Rens. : 04 76 29 80 24

**DU 22 JANVIER AU
16 MARS**
**EXPOSITION DE SERGE
RIOU**

Les paysages photographiés par Serge Riou prennent la pose cet hiver ! Vernissage le mardi 23 janvier à 18h30.

► *Maison des associations*

► Rens. : 04 76 29 80 95

MER. 31 JAN.
**CONCERT DE
SAXOPHONES
20H**

L'ensemble "Les beaux becs" et les élèves du SIM Jean Wiener vous présentent leur nouveau concert. Entrée libre

► *Bibliothèque Aragon*

► Rens. : 04 76 29 80 95

DU 2 JAN. AU 2 FEV.
**ENQUÊTE PUBLIQUE
ZAC DES MINOTIERS**

L'enquête portera sur la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire. Pour plus d'informations, rendez-vous sur : pontdeclaix.fr/enquetes-publiques

► Rens. : 04 76 29 80 55


MER. 10 JAN.
**INAUGURATION
DU POINT
ACCUEIL CITOYEN
10H**

Venez découvrir ce guichet unique qui vous permettra d'effectuer toutes vos démarches administratives en un seul et même lieu (cartes d'identité et passeport, inscriptions scolaires...)

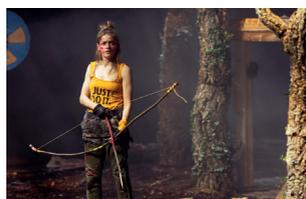
► *Maison de l'Habitant*

► Rens. : 04 76 29 80 00



DE PONT DE CLAIX

Place Michel Couëtoux
Tarifs : de 6,40€ à 15,90€
Réservations : 04 76 29 86 38
ou www.pontdeclaix.fr

MER. 17 JAN À 10H30

MAUVAISES GRAINES

Théâtre et musique | tout public | Durée : 1h10

JEU. 25 JAN. À 20H

MORT D'UNE MONTAGNE

Théâtre | tout public

Durée : 35 min

Dans le cadre de "NoS futurS", un événement Territoire de sciences

POINT ACCUEIL CITOYEN VOUS ÊTES AU BON ENDROIT !

À partir du 8 janvier, c'est au Point Accueil Citoyen, à la Maison de l'habitant, que vous pourrez faire vos démarches administratives et poser vos questions sur la vie communale. La Ville s'est réorganisée pour proposer ce lieu unique d'accueil et d'orientation des usagers. Rendez-vous le mercredi 10 janvier à 10h15 pour son inauguration officielle !



HORAIRES :

- Lundi : 8h30-12h, 13h30-17h
- Mardi : 10h30-18h sans interruption
- Mercredi : 8h30-12h, 13h30-17h
- Jeudi : 8h30-12h, 13h30-17h
- Vendredi : 8h30-12h, 13h30-17h

ADRESSE :

Maison
de l'habitant,
4 avenue
des Îles de Mars



POURQUOI AVOIR CRÉÉ UN POINT ACCUEIL CITOYEN ?

Fatima Benyelloul, adjointe en charge de la relation aux usagers et de l'insertion, explique ce que vont permettre ce nouvel espace et cette réorganisation.



« L'objectif principal du Point Accueil Citoyen est d'améliorer les réponses qui sont données aux usagers et la prise en compte des demandes. Les agents sont formés et ont une bonne connaissance de l'ensemble des services de la Ville et aussi du périmètre de la Métropole et sont là pour guider les usagers. Ils pourront soit apporter une réponse directe, soit orienter la personne vers le bon service. Il s'agissait aussi de faire évoluer le lien entre les agents d'accueil et l'utilisateur. L'organisation du lieu permet une plus grande proximité : cela permet de fluidifier les échanges et de s'assurer qu'on se comprend. »

POUR QUEL TYPE DE DEMANDES ?

Voilà quelques exemples des nombreuses questions et demandes que vous pouvez adresser au Point Accueil Citoyen !

Il y a un nid de poule dans ma rue !



J'ai perdu/trouvé un objet



Je veux prendre un rendez-vous avec le service urbanisme mais je n'arrive pas à le faire sur internet



J'ai besoin de renouveler mon passeport/ma carte d'identité



Je souhaite inscrire mon enfant à l'école ou au périscolaire



Je rencontre une difficulté technique dans mon logement social



Je m'intéresse à la vie de mon quartier, je veux m'impliquer



Je souhaite de l'aide pour effectuer une démarche sur le site internet de la Ville

UNE ÉQUIPE MOTIVÉE

Créer un Point Accueil Citoyen, c'est aussi changer de fonctionnement et constituer une équipe d'agents polyvalents, pour orienter les usagers sur une diversité de sujets (état-civil, inscriptions scolaires, démarches métropolitaines, etc.). Deux d'entre elles nous racontent la manière dont elles ont été formées.

Hind Chouai

« J'ai voulu travailler au Point Accueil Citoyen car c'est un travail polyvalent, où on peut aider les gens. J'ai déjà été agente d'accueil au CCAS et à Flottibulle alors j'ai déjà eu l'occasion de travailler sur plusieurs logiciels, dans divers services. Pour le Point Accueil Citoyen, nous nous sommes familiarisés avec plusieurs logiciels et avons été briefés sur les différents services de la Ville et leur fonctionnement. Pour cela, nous nous sommes formés auprès de collègues. Cette semaine, par exemple c'était à l'état civil, pour savoir comment faire les démarches pour les cartes d'identités et passeports. »



Véronique Bossu Ragis

« J'ai travaillé pendant plusieurs années au service soutien à domicile de la Ville. Les autres collègues viennent de différents services, par exemple l'espace famille, l'urbanisme – alors nous seront capables de nous reposer sur l'expertise des unes et des autres, ainsi que sur les outils numériques de la Ville et de la Métropole, qui référencent l'ensemble des services. Nous allons également nous former en continu pour répondre au mieux aux demandes ! »

UN PROJET AU LONG COURS

1-UN BESOIN :
améliorer l'accueil des habitants.
Les élus ont impulsé le projet en 2020.



2-UNE ENQUÊTE :

elle a été menée auprès de 210 habitants, en 2021, pour cerner au mieux leurs attentes. Le lieu idéal devait être :

- **Arrangeant** : ouvert sans rdv et jusqu'à 17h30-18h en semaine
- **Simple d'accès** : via les transports en commun et avec un parking
- **Accueillant** : avec des professionnels souriants, agréables, qui arrivent à la fois à respecter notre vie privée tout en étant dénués de jugements ou de posture d'autorité

3-UNE RÉORGANISATION INTERNE MENÉE EN 2023 POUR :

- recenser toutes les démarches administratives communales et arbitrer celles qui seraient désormais effectuées depuis le Point Accueil Citoyen
- redéployer des agents communaux vers cet accueil
- les former pour qu'ils se familiarisent avec des missions et des logiciels nouveaux
- imaginer les futurs locaux



4-DES TRAVAUX :

réalisés en novembre-décembre 2023, pour rendre le hall de la Maison de l'habitant encore plus accueillant et y installer le mobilier et les bornes numériques nécessaires pour réaliser les démarches.

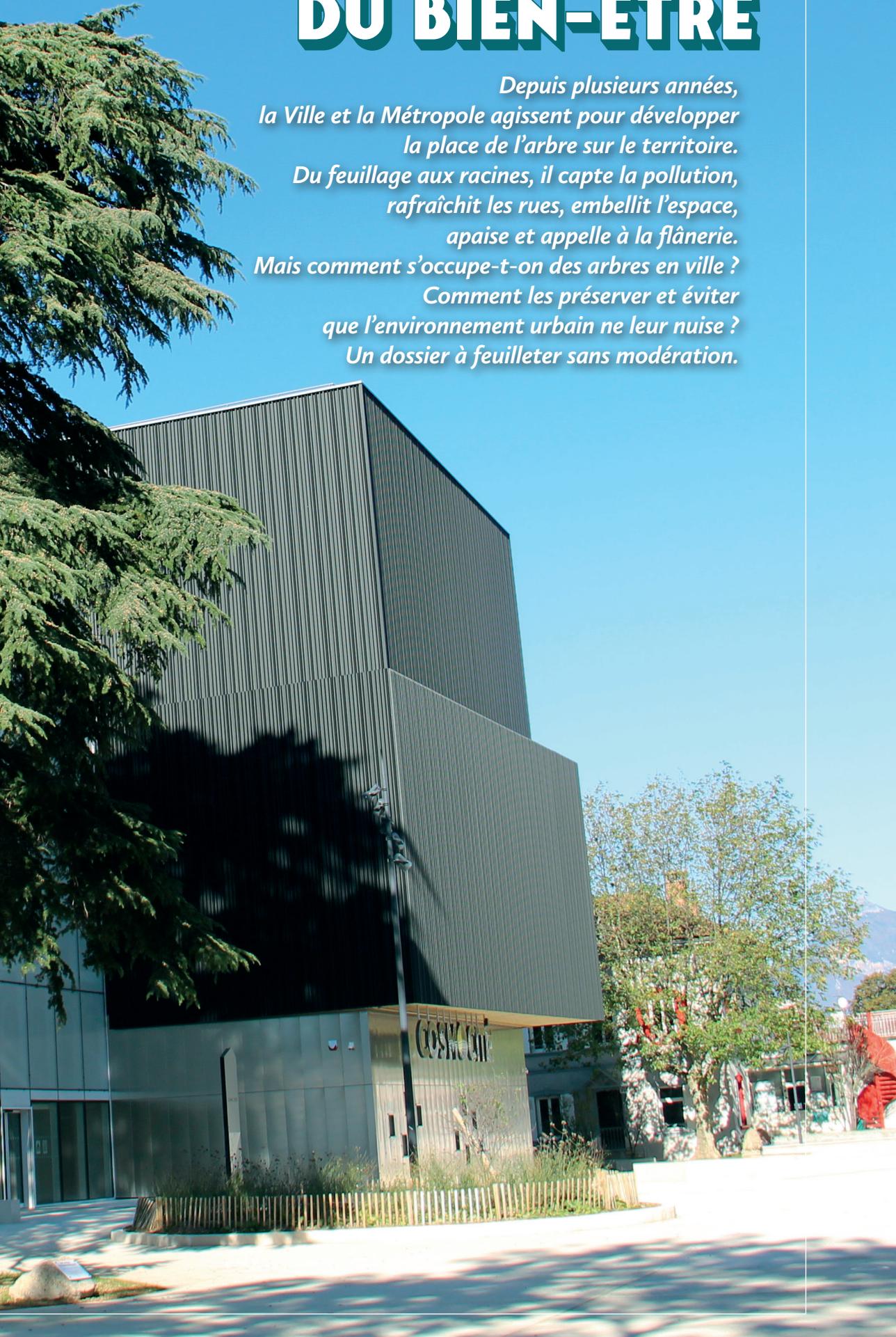


SUR LE FOND



LES RACINES DU BIEN-ÊTRE

*Depuis plusieurs années,
la Ville et la Métropole agissent pour développer
la place de l'arbre sur le territoire.
Du feuillage aux racines, il capte la pollution,
rafraîchit les rues, embellit l'espace,
apaise et appelle à la flânerie.
Mais comment s'occupe-t-on des arbres en ville ?
Comment les préserver et éviter
que l'environnement urbain ne leur nuise ?
Un dossier à feuilleter sans modération.*





AU BOULEAU ! AGIR POUR L'ARBRE EN VILLE

Au creux des branches et à l'ombre des feuillages se nichent de considérables bienfaits, que la Ville et la Métropole s'efforcent de développer.

UN PATRIMOINE ARBORÉ...

C'est une rue bordée de platanes, une rue plutôt banale a priori. Pourtant, la couleur des feuilles qui évolue tout au long de l'année, la perspective créée par l'alignement, l'absorption du bruit sont autant de paramètres qui participent à embellir la rue et à donner davantage envie d'y passer du temps. La présence d'arbres dans une rue a également des effets démontrés sur la réduction du stress. Les écureuils qui sautent de branche en branche, même en milieu urbain, et les oiseaux qui y nichent et font entendre leurs chants au printemps l'ont bien compris !

Au niveau du quartier, l'arbre est un régulateur thermique : en été, les feuillages bloquent les rayons UV, empêchant le sol d'emmagasiner de la chaleur, ce qui peut faire baisser la température de quelques degrés. En hiver, les branches dévient le vent des habitations et les racines retiennent une partie des pluies, évitant ainsi la surcharge des réseaux d'assainissement en cas de fortes averses. Enfin, les arbres absorbent une partie des pollutions de l'air et du sol, un service particulièrement prisé en milieu urbain.

Développer la place de l'arbre en ville, c'est donc agir à la fois pour le bien-être et la santé des habitants, la résistance du territoire aux aléas climatiques, la préservation de sa biodiversité... et pour l'attractivité locale.

... EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

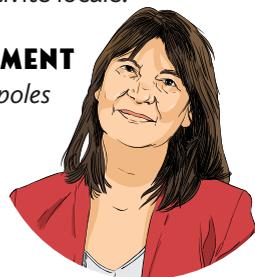
« Nous sommes une des métropoles les plus forestières de France mais certains centres urbains ont trop peu d'arbres, ce qui crée des îlots de chaleur importants », explique Cyrille

Plenet, vice-présidente de Grenoble Alpes Métropole chargée de l'agriculture,

de la filière bois et de la montagne. Pour répondre à cet enjeu, la

Métropole a initié en 2022 le Plan Canopée, qui consiste à protéger les 37 437 arbres de son territoire et à en planter de nouveaux, pour développer les surfaces ombragées. 1 152 arbres seront ainsi plantés dans les espaces publics métropolitains en 2023-2024, dont 179 à Pont de Claix.

En plus de 17 plantations sur les divers espaces publics métropolitains et d'une centaine le long de la Chronovélo, deux projets majeurs sont prévus : sur le Cours



Cyrille Plenet,

vice-présidente de Grenoble Alpes Métropole chargée de l'agriculture, de la filière bois et de la montagne



Saint André, où plusieurs platanes ont été victimes du chancre coloré, plusieurs sujets seront abattus et 66 nouveaux arbres devraient être plantés, en variant les essences pour augmenter la résilience au changement climatique et aux maladies. À la fin de l'année, l'îlot central de la rue Georges Cuvier sera désimperméabilisé et végétalisé. 6 arbres y seront plantés.

Un budget annuel de 5 millions d'euros est alloué à cette politique, qui mise également sur le développement des connaissances en la matière. « *Nous avons lancé une étude cette année pour mieux comprendre quelles essences résistent le mieux aux aléas climatiques, aux maladies, comment les faire cohabiter avec d'autres, et ainsi améliorer notre gestion du patrimoine arboré* », poursuit Cyrille Plenet.

Ces connaissances sont ensuite largement diffusées aux acteurs du territoire : « *Notre objectif, c'est de les sensibiliser et les associer à la réflexion* », précise Cyrille Plenet. Pour le Plan Canopée, des ateliers de concertation ont ainsi été organisés dans les communes. En 2019, la Métropole créait une « charte de l'arbre » pour aider les particuliers, les collectivités et les entreprises à planter et à entretenir les arbres. Un site internet (arbres.grenoblealpesmetropole.fr) permet de bénéficier de nombreux conseils en la matière.

(H)ÊTRE OU NE PAS ÊTRE

La Métropole agit également au travers de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), qui prévoit de renforcer la place de

la nature en ville. Dans toutes les opérations nouvelles, une part de l'espace doit être aménagée en un espace vert de qualité. « *Certains arbres remarquables peuvent également être inscrits dans le PLUI, pour assurer leur protection et ainsi préserver notre patrimoine naturel* » explique Cyrille Plenet.

Parmi les 2 000 arbres présents à Pont de Claix, une vingtaine, remarquables par leur taille, leur forme ou encore la rareté de leur essence, ont été ou seront bientôt classés par la Ville au PLUI et sont considérés comme faisant partie du patrimoine communal. On leur attribue une valeur financière qui permet d'estimer leur importance... et d'évaluer le montant des dégâts s'ils venaient à être impactés négativement par de nouvelles constructions (qui viendraient prendre la place de leurs racines ou de leurs branches) ou endommagés au cours des travaux (par un choc avec les engins de chantier par exemple).

Les projets doivent donc s'adapter aux arbres, et non l'inverse. Cette vision est largement partagée par la Ville, qui l'a inscrite dans le Cahier de prescriptions urbaines, architecturales paysagères et environnementales des Minotiers. Ce document régit les aménagements du quartier et prévoit un certain nombre d'arbres dans chaque projet ainsi que la préservation des arbres existants. Le futur Jardin Wangari Maathai s'articulera ainsi autour de plusieurs arbres déjà vieux de plusieurs décennies. De quoi dormir sur ses deux feuilles !



SAVEZ-VOUS PLANTER DES ARBRES ?

L'étape-clé pour développer la place de l'arbre en ville, c'est la plantation. Nicolas Donzel, chargé de mission aux services techniques de la Ville, nous explique comment les services procèdent.

« La première étape, c'est la sélection de l'essence. Autrefois, on plantait surtout des érables, des résineux, des bouleaux... Aujourd'hui, on privilégie les espèces plus résistantes aux fortes chaleurs, à l'instar du frêne américain, des tulipiers ou encore des platanes. Il faut anticiper le volume de terre dont aura besoin l'arbre et donc la taille de la fosse. Auparavant, on creusait des fosses de 2m², mais les arbres n'avaient pas assez de terre et d'eau pour se développer sur le long terme. Désormais, elles sont bien plus grandes. Les arbres sont plantés entre début novembre et fin février, hors des périodes de gel, ce qui leur permet de développer leur système racinaire avant la montée de sève qui survient au printemps. »

PROTÉGER LES ARBRES : L'AFFAIRE DE TOUS !

Pour la protection des arbres, il n'y pas que la ville qui agit : les habitants ont également leur rôle à jouer, notamment en ce qui concerne le risque d'incendie...

À chaque période de sécheresse, le risque d'un départ de feu augmente, et la sécurité des arbres est menacée. Pour lutter contre ce risque les habitants peuvent agir de plusieurs manières. Tout d'abord, en faisant preuve de prudence, et en évitant les activités qui produisent des flammes à proximité des arbres. Ensuite, s'ils ont un terrain situé à moins de 200m d'une zone boisée, ils ont aussi l'obligation légale de le débroussailler. En ôtant les branchages, herbes et feuilles mortes situées dans un rayon de 50m autour des constructions de leur terrain, ils évitent l'éventuelle propagation d'un incendie, et en débroussaillant les voies d'accès privées aux différents bâtiments, ils permettent aussi aux pompiers de circuler en cas de besoin.



UN ENTRETIEN DANS LES RÈGLES DE L'ARBRE

***Protéger les arbres et garantir leur développement, c'est tout un art !
Les équipes des espaces verts de la Métropole et de la Ville agissent tout
au long de l'année...***

En milieu urbain, les arbres vivent généralement entre 50 et 60 ans. Pour atteindre cet âge, ils ont besoin d'un entretien régulier, à commencer par l'arrosage : un arbre demande environ 50l d'eau toutes les deux semaines. Pour qu'il se développe correctement, des tailles douces sont régulièrement effectuées sur les branches, afin de supprimer le bois mort. Pour cela, les équipes de la Ville procèdent par petites coupes, car tronçonner une branche trop grosse risquerait de blesser l'arbre et de laisser des champignons s'y installer...

Ceci n'est qu'un des risques auxquels les arbres font face au quotidien ! Malgré leur imposante stature, ils restent des êtres vivants... et sont exposés à plusieurs types de dangers. Ils peuvent être déracinés par les intempéries, touchés par les incendies, ou fragilisés par la sécheresse, un aléa de plus en plus présent. Ils peuvent aussi être abîmés par des incivilités (chocs avec des véhicules, morsures de chiens) ou contaminés par des maladies propres aux arbres qui se propagent d'un sujet à l'autre.

Plusieurs mesures sont donc prises pour les protéger de ces dangers. Lorsqu'ils viennent d'être plantés et que leurs

racines sont encore fragiles, on les équipe de tuteurs pour qu'ils résistent au vent. Afin de limiter le risque d'incivilités, des canisses sont également placées tout autour d'eux pour les protéger. Enfin, des protections contre les parasites sont mises en place, notamment des pièges pour capturer les chenilles processionnaires.

Malgré ces précautions, il arrive que les arbres soient fragilisés par leur environnement, et qu'ils voient leurs racines ou leur tronc affaiblis ou asséchés. Des dégâts parfois importants... et pas toujours visibles à l'œil nu ! Pour cette raison, des diagnostics sont effectués, afin de vérifier si les arbres sont en bonne santé. L'année dernière, 150 arbres de la ville ont été évalués par un diagnostiqueur indépendant, qui a observé leur aspect extérieur puis en a analysé l'intérieur à l'aide d'une sonde afin de voir s'ils étaient dévitalisés ou comportaient des traces de pourriture. Cette étude a permis de voir quels arbres, devenus trop fragiles, risquaient de chuter, et la Ville a ainsi pu les abattre de manière préventive. En moyenne, une dizaine d'arbres doit être supprimée chaque année pour cette raison, mais de nombreux autres sont plantés pour compenser cette perte !

L'AIDE QUI FAIT CHAUD AU CŒUR

Bonne nouvelle pour les copropriétés qui se raccordent au réseau de chaleur urbain de Grenoble-Alpes Métropole : le CCAS propose maintenant une aide pour aider les propriétaires à financer les travaux de raccordement.

Alimenter les habitations en chauffage et en eau chaude, grâce à la valorisation des déchets et aux énergies renouvelables, avec un coût moindre et plus stable dans le temps que celui du gaz et de l'électricité : c'est ce que permet le réseau de chaleur urbain de Grenoble-Alpes Métropole. Il fonctionne avec 80 % d'énergies renouvelables (en réutilisant notamment la chaleur issue de la plateforme chimique de Pont de Claix). Seule ombre au tableau : le coût du raccordement, qui peut constituer une charge importante pour les propriétaires. Pour cette raison,

► **Renseignements : 04 79 29 80 20**

le CCAS de Pont de Claix a décidé de mettre en place une aide financière pour les aider à absorber les coûts. Attribuée sous conditions de ressources aux propriétaires occupants pontois, elle est d'un minimum de 80 € auxquels peuvent s'ajouter 10 % à 20 % du reste à charge initial, selon le revenu fiscal de référence des demandeurs. Elle est aussi rétroactive et pourra être appliquée pour les raccordements ayant été opérés depuis le 1^{er} janvier 2023. N'hésitez pas à en faire la demande : ça se passe sur www.pontdeclaix.fr ou à l'accueil du CCAS !

SOS MAMANS EN DÉTRESSE

Des ateliers pour échanger et se soutenir entre mamans : c'est la bonne idée proposée par le lieu d'écoute, en partenariat avec les centres sociaux et le programme de réussite éducative.



Parce que les adolescents ne sont hélas pas livrés avec un mode d'emploi, leurs parents sont souvent désespérés dans cette phase de changements. Pour les aider, Alice Bâtie, psychologue du Lieu d'écoute, a mis en place au printemps dernier un cycle d'ateliers gratuits pour leur permettre de se rencontrer

et de trouver ensemble des solutions aux difficultés qui se posent. Suite aux besoins exprimés par les participantes, de nouveaux ateliers dédiés spécifiquement aux mères ont ensuite vu le jour à l'automne pour aborder de nouvelles thématiques liées à l'adolescence : émotions et besoins des adolescents, conduites à risques...

« Ce qu'on propose, résume Alice Bâtie, ce sont bien sûr des outils et des informations sur le développement de l'adolescent, mais c'est surtout un espace confidentiel où les mères peuvent s'exprimer. Souvent, elles se posent beaucoup de questions, ont peur de ne pas être à la hauteur en tant que mères... Ici elles savent qu'elles peuvent partager leurs craintes et leurs expériences sans être jugées. » Un lieu de répit pour les mamans... et un premier pas vers des relations plus saines avec leur enfant.

► **Un nouveau cycle de 3 séances sera proposé au premier trimestre 2024 (les mardis 30/01, 13/02 et 19/03, de 14h à 15h30 à la ludothèque Irène Joliot-Curie). Inscrivez-vous auprès du centre social : 04 76 29 86 40 !**

SÉCUR'HABITAT : DES TRAVAUX ÉGALEMENT EN PARTIES COMMUNES

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Pont de Claix prévoit de sécuriser les logements exposés aux effets toxiques et thermiques en cas d'accident industriel... et les parties communes sont également concernées !

D'importants travaux menés sur la plate-forme chimique ont permis de considérablement réduire les risques liés à son activité.

Toutefois, le risque zéro n'existe pas et 1 440 habitations pontoises sont concernées par un risque toxique. Ces logements doivent être sécurisés par leurs propriétaires, notamment par la création d'une pièce de confinement. Des travaux de sécurisation doivent également être conduits dans les parties communes des immeubles concernés. Il s'agit notamment de créer un sas au niveau du hall d'entrée, pour éviter que l'air extérieur ne rentre en

cas d'incident. Si l'immeuble est équipé d'un système de ventilation collective, il pourra également faire l'objet d'un traitement spécifique.

Le gestionnaire de copropriété est en charge du suivi des travaux obligatoires en parties communes et organisera la mobilisation de la copropriété et le vote en assemblée générale. Il est accompagné dans ces démarches par Soliha Isère Savoie.

À ce jour, une copropriété a finalisé ses travaux et 5 autres sont en train de les conduire.

► **Si vous avez besoin de renseignements, vous pouvez contacter Soliha Isère Savoie :**
• par téléphone au 0 800 741 277 (numéro vert) • par mail à pprt-popac-pdc@soliha.fr

AVENUE DU MAQUIS DE L'OISANS : NOUVEAUX LOGEMENTS EN VUE !

De nouveaux logements collectifs verront bientôt le jour sur le terrain au sud de la Maison des associations. Coup d'œil sur le projet...



Créer des logements neufs tout en valorisant le patrimoine : c'est l'idée proposée par la SDH (Société Dauphinoise de l'Habitat) sur un site qui hébergeait des militaires travaillant sur le site de la plate-forme chimique pendant la première guerre mondiale. Les travaux, qui devraient être réalisés entre 2024 et 2026, consisteront d'une part en une réhabilitation du bâtiment des sous-officiers, témoin de l'histoire du site, qui accueillera 4 logements. Ils consisteront d'autre part en une construction ex nihilo d'un bâtiment accueillant 20 logements collectifs neufs. Ce dernier, à l'architecture contemporaine, sera conçu de façon à

répondre au mieux aux enjeux actuels : conception bioclimatique avec toitures végétalisées, utilisation de ressources locales, logements adaptés aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'un raccordement au réseau de chaleur urbain !

L'accent sera également mis sur le confort avec une majorité de logements traversants ainsi que de nombreux espaces végétalisés, pour garantir aux futurs habitants des deux bâtiments un cadre de vie agréable. L'arrivée de ces nouveaux logements permettra de répondre à la demande de logements neufs dans le sud de la ville.

PONT DE CLAIX UNE VILLE QUI AVANCE

MAJORITÉ MUNICIPALE

Christophe Ferrari, Sam Toscano, Isabelle Eymeri-Weihoff, Maxime Ninfosi, Souad Grand, Mebrok Boukersi, Fatima Benyelloul, Gilbert Bonnet, Louisa Laib, Delphine Chemery, Maurice Alphonse, Michel Langlais, Alain Soler, Dominique Vitale, Jean Rotolo, Athanasia Panagopoulos, Laurence Bonnet, Cristina Gomes-Viegas, Dolorès Rodriguez, Nathalie Bousboa, Myriam Martin-Arrête, Virginie Tardivet, Ferhat Cetin, Linda Yakhou, Rémi Besançon, Nader Dridi, Edmond Arrête, Marina Bernardeau

Ce numéro de Sur le Pont est l'occasion de vous adresser nos meilleurs vœux pour l'année 2024, des vœux de joie et d'espoir pour l'année qui s'ouvre.

Nous sortons d'une année 2023 qui ne nous a laissé aucun répit sur le front d'une crise économique et sociale forte. Inflation galopante, baisse du pouvoir d'achat, fracture sociétale, ont rythmé notre quotidien. Certains d'entre nous, de nos proches en ont été directement touchés, nous tenons à leur adresser notre soutien.

Des plus vulnérables, à ceux qui se sentent déclassés, la Ville a accompagné sans relâche tous les Pontois qui en ont eu besoin.

Collectivement, nous avons fait la démonstration une fois encore en 2023 que Pont de Claix est une ville solidaire et que l'accroissement des inégalités dans notre pays nous pousse toujours à agir plus vite, plus fort pour ne laisser personne au bord du chemin.

Nous continuerons en 2024, à être à vos côtés, à l'écoute, pour construire cette société fraternelle, émancipatrice et bienveillante. Pour regarder vers l'avenir, réussissons ce défi ensemble.

AGIR ENSEMBLE POUR PONT DE CLAIX

Julien Dussart, Lydie Soler

En cette première tribune de l'année, le groupe Agir Ensemble pour Pont de Claix adresse chaleureusement ses vœux à tous les habitants. Que 2024 soit synonyme de bonheur, de réussite et de moments partagés. Notre engagement demeure fort pour défendre les valeurs qui nous tiennent à cœur : la solidarité et l'écologie. Pont de Claix, c'est avant tout une communauté soudée où chacun trouve sa place. Nous continuerons à œuvrer pour renforcer les liens qui nous unissent, favorisant l'inclusion et le vivre-ensemble. L'écologie guide nos actions, avec une détermination à préserver notre environnement local. Agir Ensemble pour Pont de Claix, c'est agir pour vous, avec vous. Nous restons à l'écoute de vos idées, de vos préoccupations, car c'est ensemble que nous construirons un Pont de Claix encore plus dynamique et responsable. Bonne année à tous ! Le groupe Agir Ensemble pour Pont de Claix.

REPRENONS LA PAROLE

Daniel Bey, Patrick Durand, Jérémie Giono

Meilleurs vœux pour 2024 !

En tant qu'élus municipaux, nous avons la responsabilité et l'honneur de travailler au service de notre ville. Notre engagement reste indéfectible. Ensemble, nous avons la capacité de construire un avenir prometteur grâce à la solidarité, la compréhension mutuelle et le respect. En 2024, nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour la qualité de vie dans notre ville. Nous veillerons à ce que chaque voix soit entendue et que chacun puisse participer à la vie de notre communauté.

Le dialogue, la diversité des opinions et la coopération favorisent l'unité qui nous donne la force nécessaire pour relever les défis qui se présentent à nous.

Nous restons ouverts à vos préoccupations et à vos idées. Ensemble nous pouvons construire un avenir harmonieux pour notre ville.

En conclusion, que cette année nouvelle soit l'occasion de renforcer nos liens, de concrétiser nos projets et de faire de notre ville un lieu où il fait bon vivre pour tous.

Meilleurs vœux à vous et à vos proches !



HOMMAGE À ROLAND ORÉPÜK

L'artiste plasticien Roland Orépük s'est éteint en novembre dernier, jetant un voile sur le jaune éclatant qui caractérisait ses créations, et dont il aimait se parer d'une touche.

Le monde est un peu moins jaune depuis la disparition de celui qui a tracé à Pont de Claix les lignes d'une expression des arts plastiques à travers l'exposition d'art non-objectif, dont il était l'inspirateur et le commissaire depuis 2011.

À l'origine du partenariat avec l'artiste, sa rencontre avec Sam Toscano en 2009. L'adjoint à la culture est alors enthousiasmé par l'énergie et la vision artistique de Roland Orépük, mais aussi par son aura internationale et la toile culturelle tissée autour de la planète par les tenants de ce courant artistique.

Sept éditions durant, dans un hymne vibrant aux couleurs, aux formes, aux espaces et aux matériaux, plus d'une centaine d'artistes, venus d'une cinquantaine de pays, ont ainsi pu exposer leurs œuvres sur les murs des Moulins de Villancourt. Roland Orépük s'en est allé peu après que les lumières se sont éteintes sur cette septième édition, intitulée *Nous encore...*

Il avait tenu à assister au vernissage le 14 septembre, malgré sa santé déclinante.

« *De New York à Hambourg en passant par Sidney, Roland Orépük a inscrit le nom de la commune dans la géographie mondiale de la culture, apprécie le 1^{er} adjoint Sam Toscano. Il a fait venir chez nous des artistes du monde entier et a permis leur rencontre avec tous les publics. Nombre d'enfants et d'élèves de nos écoles, même tout jeunes, ont ainsi eu la chance de s'essayer à la pratique artistique à la manière de..., de découvrir des univers graphiques et artistiques qui peuvent paraître simplistes, mais sont pourtant le fruit d'une grande maîtrise et d'un profond engagement créatif* ». La Biennale internationale d'art non objectif de Pont de Claix a aussi essaimé des satellites partout dans le monde et la Ville continuera à briller dans cette constellation, promet Sam Toscano. Et l'adjoint de conclure en accompagnant la promesse de cette phrase, que l'artiste aimait à employer à propos de ses œuvres : « *Ici, tu ne vois que ce que tu vois* ».



Directeur de publication **Christophe Ferrari**, Conception, réalisation, photos **Service communication** - F. Albe, M. Debaeq,
A. Lascurrettes, O. Latour, N. Llado Crédits photos **Christian Chieppa** de l'association **2P2C** (p.2)
Impression 5800 exemplaires Imprimerie **Notre-Dame Montbonnot** N° ISSN 1245-1371



VILLE DE
PONT
DE
CLAIIX



PONTDECLAIIX.FR